



Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Publié le 03/01/2023

ID : 048-284800026-20230103-2022_071-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2022_071

Séance du 13 décembre 2022

Le 13 décembre deux mille vingt-deux à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 25/11/2022

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **COUDERC Didier**, Maire de St Bauzile ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **CHMIEL Alain**, Maire de Gorges du Tarn Causses ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Etaient excusés :

Messieurs : **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Madame GAILLAC Josette, Maire de Bassurels, donne pouvoir à **Monsieur MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols.

Monsieur COLLANGE Jean-François, Adjoint au Maire de Langogne, donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Monsieur ITIER Jean-Paul, Maire de St léger de Peyre, donne pouvoir à **Monsieur ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ASTRUC Alain, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,
Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2021-1624 du 10 décembre 2021 modifiant certaines dispositions relatives aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale.
Vu le recensement des effectifs relevant des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère au 1^{er} janvier 2022,

La commission consultative paritaire comprend, en nombre égal :

- Des représentants des collectivités territoriales ou des établissements publics
- Des représentants du personnel.

Les représentants des collectivités territoriales font l'objet d'une désignation. Ils comprennent, un nombre égal au nombre de représentants du personnel, des titulaires et des suppléants.

Les représentants des collectivités territoriales ou des établissements publics sont désignés par délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion.

Le Président propose :

DE DESIGNER selon le tableau ci-dessous les représentants des collectivités et établissements affiliés au sein de la commission consultative paritaire placée auprès du centre de gestion.

Commission consultative paritaire

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurent SUAU Maire de Mende	Alain ASTRUC Maire de Peyre en Aubrac
Jean-Paul ITIER Maire de St Léger de Peyre	Philippe MARTIN Maire de Balsièges
Josette GAILLAC Maire de Bassurels	Jean-Noël BRUGERON Maire du Malzieu Ville
Flore THEROND Maire de Florac 3 rivières	Jean-François COLLANGE Adjoint au Maire de Langogne
Pascal BEAURY Maire de Mont Lozère et Goulet	Jean-Claude SALEIL Adjoint au Maire du Massegras Causses Gorges

Présidence : SUAU Laurent

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

DE DESIGNER selon les tableaux ci-dessus les représentants des collectivités et établissements affiliés au sein de la commission consultative paritaire placée auprès du centre de gestion.

Pour extrait conforme,
Mende, le 13 décembre 2022

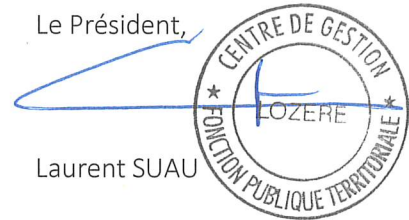
Le secrétaire de séance,

Alain ASTRUC



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.